

Séminaire SVAF du 28 avril 2023

ROLE DU CANTON ET DE LA CONFEDERATION DANS LES PROJETS D'AMELIORATIONS FONCIERES

**Direction de l'agriculture, de la viticulture et des
affaires vétérinaires (DGAV)**

Secteur des améliorations foncières

Mme Anne van Buel, responsable du secteur AF

Rôle du canton et de confédération dans les projets AF

Généralités

- ▶ Propriétaire / exploitants: Principe du « bottom-up »
 - ◇ L'initiative doit venir des propriétaires/exploitants

- ▶ Canton : Rôle de **conseil et soutien** de la DGAV le durant toutes les phases du projet
 - ◇ Conseils sur la **planification**, les **soutiens financiers** possibles et les **procédures administratives**

- ▶ Confédération : Rôle de **soutien** de l'OFAG durant toutes les phases du projet

Rôle du canton et de confédération dans les projets AF

Phase de planification

▶ Avant-projet et expertise fédérale

- L'avant-projet est analysé par les AF VD et CH sur le terrain pour:
 - Echanger et trouver des solutions avec les acteurs du projet
 - Evaluer les solutions techniques
 - Evaluer les coûts
 - Assurer la cohésion des politiques transversales
= anticipation de blocages et conflits d'usage
 - Définir la suite de la procédure



Rôle du canton et de confédération dans les projets AF

Phase de planification

**A
V
A
N
T
-
P
R
O
J
E
T**

Sert à fixer les besoins en eau, les solutions possibles, les coûts et la planification des travaux

Traite des éléments suivants:

- Inventaires des infrastructures existantes
- Calcul des besoins en eau
- Solutions proposées
- Estimation du coût des travaux
- Priorités d'exécution des travaux (si étapes de réalisation)

Contient les éléments suivants:

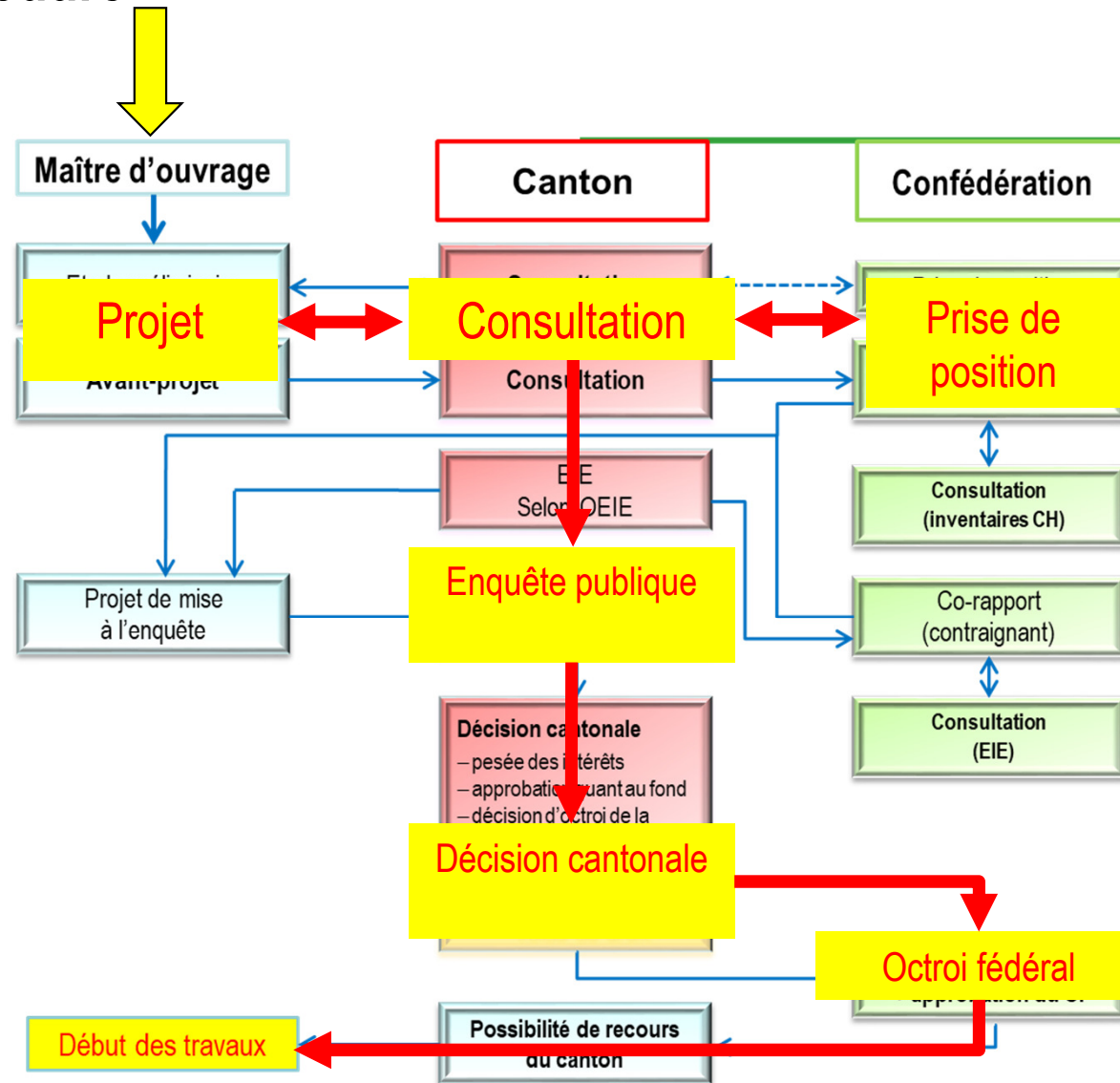
- 1) Extrait de la carte nationale au 1:25 000
- 2) Rapport technique d'ingénieur avec devis comprenant:
 - une évaluation du potentiel de l'alpage,
 - une description des infrastructures et des besoins existants,
 - Une analyse des contraintes (inventaires de protection, topographie)
 - une justification agricole,
 - un projet avec devis
 - une planification des travaux envisagés
- 3) Plan(s) de situation et de projet

Selon les cas, une expertise fédérale et cantonale est à faire pour:

- Analyser l'intérêt agricole
- Evaluer les solutions techniques et leurs coûts
- Assurer la cohésion des politiques transversales
- Définir la suite de la procédure

Rôle du canton et de confédération dans les projets AF

Procédure



Rôle du canton et de confédération dans les projets AF

Soutien financier

▶ Avant-projet et expertise fédérale

◇ Soutien financier à fonds perdu via le crédit-cadre AF

- Max. 40 % de subventions VD
- Max. 33 % de subventions CH
- Soutien maximum de 73 % du coût total du projet, soit 27 % à charge du propriétaire

◇ Conditions

- Respecter toutes les contraintes environnementales du site (Inventaires de protection de l'environnement, secteurs de protection des eaux, patrimoine bâti)
- Des équipements adaptés aux ressources à disposition et aux besoins (= selon le milieu et le type d'exploitation)
- Possible sur la base d'une réflexion globale

Rôle du canton et de confédération dans les projets AF

Conclusion

- ▶ Un estivage est un système dynamique où tous les éléments sont interconnectés
- ▶ Des soutiens cantonaux et fédéraux sont possibles et souhaités
- ▶ Soutien possible selon le principe du bottom-up (initiative des propriétaires)
- ▶ Soutien possible selon une procédure et des conditions à respecter (publication FAO, demande de subventionnement, inventaires,...)
- ▶ Equipements projetés en fonction des ressources et des besoins (donc du milieu et du type d'exploitation)

 **Il faut anticiper! Planifier prend du temps!**